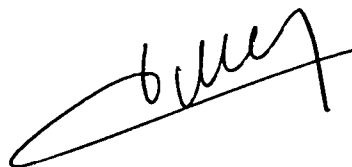


SAS APRIL Entreprise Est
COMPTES SOCIAUX
CLOTURE DU 31/12/2017

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to read 'B. Meyer'.

Sommaire

1.	COMPTE DE RESULTAT	4
2.	BILAN	5
3.	FAITS CARACTERISTIQUES	8
4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
5.	ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT	8
5.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8
5.2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9
5.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
5.4.	CREANCES & DETTES	9
5.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9
5.6.	PROVISIONS	10
5.6.1	PROVISION POUR RISQUES	10
5.6.2	ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES	10
5.6.3	ENGAGEMENTS DE RETRAITE	10
5.7.	CHIFFRE D'AFFAIRES	10
5.8.	RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES	11
5.9.	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	11
5.10.	ECART DE COVERSION	11
6.	NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT	11
6.1.	NOTES SUR LE BILAN	11
6.1.1.	FONDS COMMERCIAL	11
6.1.2.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	12
6.1.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13
6.1.4.	CREANCES	13
6.1.5.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13
6.1.6.	CAPITAUX PROPRES	14
6.1.7.	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	14
6.1.8.	DETTES	15
6.1.9.	COMPTES DE REGULARISATIONS	16
6.2.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	16
6.2.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES	16
6.2.2.	TRANSFERTS DE CHARGES	16
6.2.3.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	16
6.2.4.	IMPOT SUR LES SOCIETES	17
7.	AUTRES INFORMATIONS	17
7.1.	EVENEMENTS POST-CLOTURE	17
7.2.	EFFECTIF MOYEN	17
7.3.	CICE	18
7.4.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	18

7.5.	ENGAGEMENTS	18
7.6.	LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS.....	19
7.7.	TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP	19

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat au 31/12/2017

en milliers d'euros,	2017	2016
Chiffre d'affaires	4 969	5 039
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions	308	319
Transferts de charges	4	13
Autres produits	13	1
Total des produits d'exploitation	5 294	5 372
Achats de marchandises ou matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 167	2 636
Impôts, taxes et versements assimilés	261	295
Salaires et traitements	1 285	1 396
Charges sociales	626	676
Dotations aux amortissements sur immobilisations	195	199
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	347	287
Dotations aux provisions pour risques et charges	252	198
Autres charges	59	3
Total des charges d'exploitation	5 193	5 688
RESULTAT D'EXPLOITATION	100	-316
Bénéfice ou perte sur opérations en commun		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22	19
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	22	19
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	0	0
Résultat financier	22	19
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	122	-297
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	111	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	111	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	22	7
Résultat exceptionnel	89	-7
RESULTAT AVANT IMPOTS	211	-304
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	57	-8
RESULTAT NET	153	-295

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan au 31/12/2017 :

en milliers d'euros,	2017			2016
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	3 677	3 227	450	130
Immobilisations corporelles	270	56	214	72
Immobilisations financières	17		17	24
Immobilisations en cours				
ACTIF IMMOBILISE	3 965	3 283	682	227
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 983	347	1 635	1 367
Autres créances	4 053		4 053	3 618
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10		10	16
ACTIF CIRCULANT	6 045	347	5 698	5 001
Comptes de régularisation	361		361	330
TOTAL ACTIF	10 371	3 631	6 741	5 558
PASSIF			2017	2016
Capital social			610	610
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Réserve légale			20	20
Réserves réglementées				
Autres réserves			350	350
Report à nouveau			-295	
Résultat de l'exercice			153	-295
CAPITAUX PROPRES			838	685
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			518	286
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			221	165
Emprunts et dettes financières diverses			13	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés			3 620	2 933
Dettes fiscales et sociales			552	552
Autres dettes			180	175
DETTES			4 585	3 825
Comptes de régularisation			799	762
TOTAL PASSIF			6 741	5 558

ANNEXE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 18 AVRIL 2018**

[...]

QUATRIEME DECISION

(Rectification de l'erreur matérielle dans l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion du Président, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 fait ressortir une perte nette comptable de (295.247,65) € et l'affectation erronée de ce résultat opérée par la décision d'associé unique du 11 avril 2017, décide de rectifier cette erreur matérielle et l'affectation du résultat qui en résulte comme suit :

Perte de l'exercice :	(295.247,65) €
Au compte Autres réserves :	350.003 €
Dont le solde sera ainsi porté à :	54.755,35 €

[...]

CINQUIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion du Président, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 fait ressortir bénéfice net comptable de 153 421,39 € décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

Bénéfice de l'exercice :	153.421,39 €
Dotation de 5 % à la Réserve légale :	7.671,07 €
Distribution de dividende :	145.601,48 €
Le solde au compte Report à nouveau :	0 €
Dont le solde sera ainsi porté à :	148,84 €

Le paiement des dividendes serait effectué à compter de ce jour.

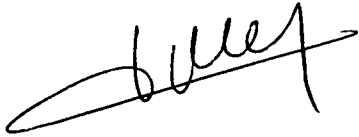
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

[...]

SEIZIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'un extrait certifié conforme ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

[...]

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M. L.', written over a horizontal line.

Certifié conforme par le Président

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement N°2016-07 relatif au Plan Comptable Général, par arrêté ministériel du 4 novembre 2016. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le dont le total net est de euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président en date du 23 février 2018.

La société fait partie du groupe APRIL SA, No de SIREN 377994553, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en kilo euros.

3. FAITS CARACTERISTIQUES

La société a déménagé au cours de l'exercice dans le même immeuble (bureaux strasbourgeois), donc pas de changement d'adresse.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en euros selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2016 en application des articles L.123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

Les malis techniques, provenant de la différence entre l'actif net reçu par la société absorbante et la valeur comptable de cette participation, sont constatés à l'occasion des opérations de fusions et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux et sur les modalités d'affectation des malis techniques de fusion sont effectuées conformément la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 et par le Règlement n°2015-06 du PCG.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres est calculée selon une méthode basée notamment sur les multiples et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme,
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence

5.4. CREANCES & DETTES

La société comptabilise ses créances et ses dettes lors de l'émission annuelle des cotisations. Les assurés ont la possibilité de payer leur cotisation par fractionnement suivant des périodicités définies dans les conditions générales de vente. Par ailleurs, le reversement des cotisations aux assureurs et des commissions aux apporteurs est effectué à des fréquences définies dans les protocoles de délégation de gestion et de courtage.

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a été saisi d'une question relative au traitement comptable des appels de cotisations émis par les organismes d'assurance. Dans son avis n° 2004-G du 16 décembre 2004, le Comité d'Urgence a considéré que les primes et cotisations appelées ne devaient être comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie, et non à la date d'envoi des appels de cotisation, lorsque celle-ci est antérieure.

Bien que la société n'entre pas formellement dans le périmètre des organismes visés par l'avis du Comité d'Urgence, elle a considéré qu'il était approprié d'appliquer les dispositions de cet avis.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.6. PROVISIONS

5.6.1 PROVISION POUR RISQUES

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.6.2 ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

En avril 2016, le conseil d'administration du Groupe April a pris la décision de mettre en place un plan d'Attribution d'Actions Gratuites. La date d'attribution définitive de l'action pour la société et le salarié est le 1er avril 2019. Pour la société APRIL ENTREPRISE EST, la provision constituée dans les comptes clos au 31/12/2017 s'élève à 6 664 €.

5.6.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Il n'y a plus d'engagements externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

5.7. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est constitué de commissions et de frais qui rémunèrent :

- l'apport d'affaires (commission d'acquisition),
- la fonction administrative (commissions et frais de gestion) et,
- la qualité technique du portefeuille (commission de développement).

S'agissant de ces dernières commissions, elles ne peuvent être précisément déterminées à la clôture de l'exercice avant que les comptes ne soient arrêtés.

C'est pourquoi, en regard du principe de prudence, aucun produit n'est constaté à la fin de l'exercice concerné. Il sera constaté au cours de l'exercice suivant lorsque le produit s'avérera définitif dans son principe et dans son montant.

Quant aux commissions d'acquisition et de gestion, elles sont évaluées à partir des primes émises jusqu'au 31/12/2017, pour la part se rapportant à l'exercice 2017.

À la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises sur la période.
- Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.
- Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.
- A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.
- Les produits de frais de gestion sont comptabilisés en une fois ou étalés sur la durée de vie des contrats selon la nature des actes qu'ils rémunèrent.

5.8. RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES

Les rétrocessions des commissions rémunérant l'apport d'affaires par des tiers sont comptabilisées en autres achats et charges externes et suivent les mêmes principes de séparation des exercices que ceux retenus pour le chiffre d'affaires.

5.9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

NEANT

5.10. ECART DE CONVERSION

NEANT

6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. NOTES SUR LE BILAN

6.1.1. FONDS COMMERCIAL

« Le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan, correspond à l'acquisition que la société SAS APRIL Entreprise Est a effectué avant 2007, en 2009, 2010, 2012 et 2017 d'une clientèle dans son domaine d'activité, ainsi que des fonds reçus en apport lors des différentes fusion et TUP. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'un amortissement de 74 K€ en 2017, soit une valeur nette de 325 K€ à fin 2017. La durée d'amortissement est comprise entre 5 et 10 ans

La société a acquis en 2017 un portefeuille pour 376 K€, amorti sur 6 ans.

Le taux de chute du portefeuille non encore déprécié au 01/01/2017 est conforme à celui utilisé pour calculer les amortissements. Il n'y a donc pas lieu de procéder à des dépréciations complémentaires.

6.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

en milliers d'euros,	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Fonds de commerce	2 824	376		3 200
Droit au bail				
Portefeuilles				
Logiciels	531	100	153	478
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	3 355	476	153	3 677
Fonds de commerce - Amort & Prov	2 801	74		2 875
Droit au bail - Amort & Prov				
Portefeuilles - Amort & Prov				
Logiciels - Amort & Prov	423	82	153	352
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – AMORT& PROV	3 225	156	153	3 227
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	130	320	0	450

en milliers d'euros,	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Terrains				
Constructions	6	121	6	121
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales / agencements	88	21	108	1
Matériel de transport				
Matériel informatique / bureau, mobilier	320	87	259	148
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	414	229	373	270
Terrains – Prov				
Constructions – Amort & Prov	2	5	2	5
Installations techniques, mat., outillage – Amort & Prov				
Installations générales / agencements – Amort & Prov	76	27	101	2
Matériel de transport – Amort & Prov				
Matériel informatique / bureau, mobilier – Amort &	263	37	250	50
Autres immobilisations corporelles – Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – AMORT& PROV	341	69	354	56
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	73	160	19	214

La société a déménagé sur l'exercice 2017, expliquant les acquisitions de nouvelles immobilisations et la cession, mise au rebut des anciennes.

6.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros,	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Prêts. Autres immobilisations financières	24	14	21	17
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	24	14	21	17
Titres de participation - Amort & Prov				
Autres immobilisations financières - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES – AMORT& PROV				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	24	14	21	17

6.1.4. CREANCES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant	A un an	A plus
en milliers d'euros,	brut	au plus	d'un an
Créances clients	1 983	1 983	
Personnel et comptes rattachés	3		3
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	4 050		4 050
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	361	361	
TOTAL GENERAL	6 396	2 344	4 053

Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	2017
en milliers d'euros,	
Participation bénéficiaire à recevoir	
Commissions à recevoir	152
Remboursement formation	
Autres produits	
TOTAL	152

6.1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31/12/2017, il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

6.1.6. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 610 040 euros, décomposé en 15 251 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	2017
Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	15 251
Augmentation/diminution de capital	
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	15 251

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	2017
en milliers d'euros,	
Capitaux propres à l'ouverture	685
Augmentation/Diminution de capital de l'exercice	
Distribution de dividende	
Autres variations	
Résultat de l'exercice	153
Capitaux propres à la clôture	838

6.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions pour risques & charges au 31/12/2017 concernent essentiellement :

Des litiges commerciaux avec des partenaires (dont 2 procédures en cours, les audiences sont renvoyées en 2018),

Un litige prud'homal renvoyé devant la cour d'appel,

Les indemnités de fin de carrière des salariés.

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	01/01/17	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/17
en milliers d'euros,			Utilisée	Non utilisées	
Provisions pour litiges	161	222			383
Pensions et obligations similaires	105	24			129
Autres provisions pour risques et charges	20	7		20	7
TOTAL GENERAL	286	253		20	518

Engagement de retraite

La société externalise auprès d'une compagnie les engagements liés à la fin de carrière des salariés.

Le montant de l'engagement, au 31/12/2017, s'élève à 128 667 euros. La part de ces engagements, couverte par les versements déjà effectués auprès de la compagnie d'assurance et les intérêts financiers, s'élève à 0 euros. Compte tenu du fait qu'une provision avait été constituée lors de la dernière clôture pour 104 911 euros, une dotation de 23 756 euros a été comptabilisée au 31/12/2017.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation : 2,1 %
- Taux d'actualisation : 2,1 %
- Taux de croissance des salaires : 2,3 %
- Age de départ à la retraite : entre 62 et 67 ans
- Table de taux de mortalité : TF-00-02 et TH-00-02
- Taux de rotation du personnel : 16 %

6.1.8. DETTES

Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant	A moins	De un à	A plus de
en milliers d'euros,	brut	d'un an	cinq ans	cinq ans
Emprunts bancaires				
Autres emprunts et dettes financières divers				
Concours bancaires	221	221		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 620	3 620		
Personnel et comptes rattachés	253	253		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	246	246		
Etat et autres collectivités publiques	52	52		
Groupe et associés	13	13		
Autres dettes	180	180		
Produits constatés d'avance	799	799		
TOTAL GENERAL	5 384	5 384		

Etat des charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER	2017
en milliers d'euros,	
Commissions apporteurs	166
Achats et charges externes	58
Charges fiscales	35
Charges sociales	404
Charges bancaires	
Autres charges	
TOTAL	663

6.1.9. COMPTES DE REGULARISATIONS

Les produits constatés d'avance correspondent aux commissions perçues en 2017 au titre de 2018

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		2017
en milliers d'euros,		
Commissions apporteurs		302
Achats et charges externes		59
Autres		
TOTAL		361

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
en milliers d'euros,		
Chiffre d'affaires		783
Autres		16
TOTAL		799

6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Hors France	Total
en milliers d'euros,			
Domage	3 568		3 568
Santé/Prévoyance	1 364		1 364
Autres	37		37
TOTAL GENERAL	4 969		4 969

6.2.2. TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent aux AGA (4 K€)

6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 89 K€ est composé essentiellement des produits de cession d'un portefeuille clients (111 K€) et de la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut suite au déménagement (-22 K€).

6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES

Répartition de l'impôt sur les sociétés

REPARTITION DE L'IMPOT en milliers d'euros,	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	122	27	95
Exceptionnel	89	30	59
TOTAL GENERAL	211	57	153

Taux d'imposition

L'entité SAS Entreprise Est est soumise au taux d'impôt sur les sociétés de droit commun : 33,33 %

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

DETTES FUTURES D'IMPOT	2017
en milliers d'euros,	
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Autres éléments	
Accroissements de la dette future d'impôt	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles (1)	392
Autres éléments	
Allègement de la dette future d'impôt	392
TOTAL	392
Déficits reportables	
Crédits & réductions d'impôts reportables non utilisés (2)	

(1) Notamment IDR et Organic

(2) Notamment réduction d'impôt pour dépense de mécénat

Intégration fiscale

L'entité est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante APRIL SA domiciliée au 114, Boulevard Vivier Merle 69003 LYON Cedex 3.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société SAS APRIL Entreprise Est est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

7.2. EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS	2017	2016
effectif moyen		
Cadres	14	13
Non cadres	19	23
Apprentis		
TOTAL	33	36

7.3. CICE

Le montant du CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013.

Au 31/12/2017, ce montant s'élève à 43 872 €. Ce montant est remboursé par la société mère intégrante APRIL au moment de la liquidation de l'impôt si la société n'a pas pu imputer le CICE sur l'IS de l'exercice.

7.4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

7.5. ENGAGEMENTS

Engagements donnés & reçus

Néant

Crédit-bail

Néant

Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan à signaler

7.6. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS

Néant

7.7. TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP

Néant

Exemplaire Greffe

APRIL ENTREPRISE EST

Société par Actions Simplifiée

200 avenue de Colmar
67100 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

APRIL ENTREPRISE EST

Société par Actions Simplifiée

200 avenue de Colmar
67100 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'associé unique de la société APRIL ENTREPRISE EST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APRIL ENTREPRISE EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des créances clients et des commissions qui y sont attachées, telles que ces règles sont rappelées dans l'annexe comptable en notes 5.4 créances et dettes et 5.8 rétrocession de commissions aux apporteurs d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

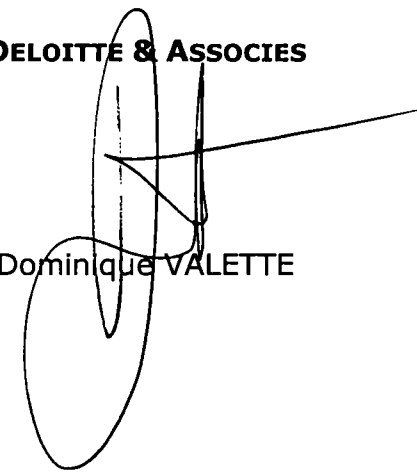
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 3 avril 2018

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique VALETTE



COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

2. BILAN

Le tableau ci-dessous présente le bilan au 31/12/2017 :
en milliers d'euros,

ACTIF	2017			2016
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3 677	3 227	450	130
Immobilisations corporelles	270	56	214	72
Immobilisations financières	17		17	24
Immobilisations en cours				
ACTIF IMMOBILISE	3 964	3 283	637	226
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 983	347	1 635	1 367
Autres créances	4 053		4 053	3 618
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10		10	16
ACTIF CIRCULANT	6 045	347	5 698	5 001
Comptes de régularisation	361		361	330
TOTAL ACTIF	10 371	3 631	6 741	5 558

PASSIF	2017	2016
Capital social	610	610
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale	20	20
Réserves réglementées		
Autres réserves	350	350
Report à nouveau	-295	
Résultat de l'exercice	153	-295
CAPITAUX PROPRES	688	685
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	518	236
Emprunts et dettes auprès des établissements de	221	165
Emprunts et dettes financières diverses	13	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 620	2 933
Dettes fiscales et sociales	552	552
Autres dettes	180	175
DETTES	4 586	3 825
Comptes de régularisation	799	762
TOTAL PASSIF	6 741	5 558

1. COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat au 31/12/2017

en milliers d'euros,	2017	2016
Coûts d'exploitation	4 953	5 059
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions	308	319
Transferts de charges	4	13
Autres produits	13	1
Total des produits d'exploitation	5 294	5 392
Achats de marchandises ou matières premières		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 167	2 636
Impôts, taxes et versements assimilés	261	295
Salaires et traitements	1 285	1 396
Charges sociales	626	676
Dotations aux amortissements sur immobilisations	195	199
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	347	287
Dotations aux provisions pour risques et charges	252	198
Autres charges	59	3
Total des charges d'exploitation	5 198	5 688
RESULTAT D'EXPLOITATION	100	-316
Bénéfice ou perte sur opérations en commun		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22	19
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	22	19
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	0	0
Résultat financier	22	19
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	122	-297
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	111	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	111	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	22	7
Résultat exceptionnel	89	7
RESULTAT AVANT IMPOTS	211	-304
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	57	-8
RESULTAT NET	153	-295

ANNEXE

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis conformément au règlement N°2016-07 relatif au Plan Comptable Général, par arrêté ministériel du 4 novembre 2016. Elles constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le dont le total net est de euros et du compte de résultat dégageant un bénéfice de euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président en date du 23 février 2018.

La société fait partie du groupe APRIL SA, No de SIREN 377994553, entité de nationalité française, dont le siège social est situé 114, boulevard Marius Vivier Merle – 69003 Lyon.

Les montants présentés dans les tableaux de ce document sont exprimés en kilo euros.

3. FAITS CARACTERISTIQUES

La société a déménagé au cours de l'exercice dans le même immeuble (bureaux strasbourgeois), donc pas de changement d'adresse.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en euros selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2016 en application des articles L.123-12 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- o continuité de l'exploitation,
- o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- o indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5. ANNEXES SUR BILAN ET RESULTAT

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les portefeuilles clients acquis sont comptabilisés à l'actif dans la rubrique fonds de commerce et font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue de vie du portefeuille. Un amortissement complémentaire est constaté lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation.

Les malis techniques, provenant de la différence entre l'actif net reçu par la société absorbante et la valeur comptable de cette participation, sont constatés à l'occasion des opérations de fusions et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux et sur les modalités d'affectation des malis techniques de fusion sont effectuées conformément la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 et par le Règlement n°2015-06 du PCG.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des immobilisations est constituée par leur coût d'achat, y compris les frais accessoires d'acquisition.

Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité des titres est calculée selon une méthode basée notamment sur les multiples et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme,
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence

5.4. CREANCES & DETTES

La société comptabilise ses créances et ses dettes lors de l'émission annuelle des cotisations. Les assurés ont la possibilité de payer leur cotisation par fractionnement suivant des périodicités définies dans les conditions générales de vente. Par ailleurs, le reversement des cotisations aux assureurs et des commissions aux apporteurs est effectué à des fréquences définies dans les protocoles de délégation de gestion et de courtage.

Le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a été saisi d'une question relative au traitement comptable des appels de cotisations émis par les organismes d'assurance. Dans son avis n° 2004-G du 16 décembre 2004, le Comité d'Urgence a considéré que les primes et cotisations appelées ne devaient être comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie, et non à la date d'envoi des appels de cotisation, lorsque celle-ci est antérieure.

Bien que la société n'entre pas formellement dans le périmètre des organismes visés par l'avis du Comité d'Urgence, elle a considéré qu'il était approprié d'appliquer les dispositions de cet avis.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5.6. PROVISIONS

5.6.1 PROVISION POUR RISQUES

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis de conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.6.2 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En avril 2016, le conseil d'administration du Groupe April a pris la décision de mettre en place un plan d'Attribution d'Actions Gratuites. La date d'attribution définitive de l'action pour la société et le salarié est le 1er avril 2019. Pour la société APRIL ENTREPRISE EST, la provision constituée dans les comptes clos au 31/12/2017 s'élève à 6 664 €.

5.6.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Il n'y a plus d'engagements externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Le complément est couvert par une dotation aux provisions pour risques et charges.

5.7. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'affaires est constitué de commissions et de frais qui rémunèrent :

- l'apport d'affaires (commission d'acquisition),
- la fonction administrative (commissions et frais de gestion) et,
- la qualité technique du portefeuille (commission de développement).

S'agissant de ces dernières commissions, elles ne peuvent être précisément déterminées à la clôture de l'exercice avant que les comptes ne soient arrêtés.

C'est pourquoi, en regard du principe de prudence, aucun produit n'est constaté à la fin de l'exercice concerné. Il sera constaté au cours de l'exercice suivant lorsque le produit s'avérera définitif dans son principe et dans son montant.

Quant aux commissions d'acquisition et de gestion, elles sont évaluées à partir des primes émises jusqu'au 31/12/2017, pour la part se rapportant à l'exercice 2017.

À la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :

- Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions acquises sur la période.
- Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.
- Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.
- A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.
- Les produits de frais de gestion sont comptabilisés en une fois ou étalés sur la durée de vie des contrats selon la nature des actes qu'ils rémunèrent.

5.8. RETROCESSION DE COMMISSIONS AUX APPORTEURS D'AFFAIRES

Les rétrocessions des commissions rémunérant l'apport d'affaires par des tiers sont comptabilisées en autres achats et charges externes et suivent les mêmes principes de séparation des exercices que ceux retenus pour le chiffre d'affaires.

5.9. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

NEANT

5.10. ECART DE CONVERSION

NEANT

6. NOTE RELATIVES AUX POSTES DE BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. NOTES SUR LE BILAN

6.1.1. FONDS COMMERCIAL

« Le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan, correspond à l'acquisition que la société SAS APRIL Entreprise Est a effectué avant 2007, en 2009, 2010, 2012 et 2017 d'une clientèle dans son domaine d'activité, ainsi que des fonds reçus en apport lors des différentes fusion et TUP. Ce fonds de commerce a fait l'objet d'un amortissement de 74 K€ en 2017, soit une valeur nette de 325 K€ à fin 2017. La durée d'amortissement est comprise entre 5 et 10 ans

La société a acquis en 2017 un portefeuille pour 376 K€, amorti sur 6 ans.

Le taux de chute du portefeuille non encore déprécié au 01/01/2017 est conforme à celui utilisé pour calculer les amortissements. Il n'y a donc pas lieu de procéder à des dépréciations complémentaires.

6.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

en milliers d'euros,	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Fonds de commerce	2 824	376		3 200
Droit au bail				
Portefeuilles				
Logiciels	531	100	153	478
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	3 355	476	153	3 678
Fonds de commerce - Amort & Prov	2 801	74		2 875
Droit au bail - Amort & Prov				
Portefeuilles - Amort & Prov				
Logiciels - Amort & Prov	423	82	153	352
Autres immobilisations incorporelles - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORT & PROV	3 225	156	153	3 227
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	130	320	0	450

en milliers d'euros,	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Terrains				
Constructions	6	121	6	121
Installations techniques, mat., outillage				
Installations générales / agencements	88	21	108	1
Matériel de transport				
Matériel informatique / bureau, mobilier	320	87	259	148
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	414	229	373	270
Terrains - Prov				
Constructions - Amort & Prov	2	5	2	5
Installations techniques, mat., outillage - Amort & Prov				
Installations générales / agencements - Amort & Prov	76	27	101	2
Matériel de transport - Amort & Prov				
Matériel informatique / bureau, mobilier - Amort & Prov	263	37	250	50
Autres immobilisations corporelles - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORT & PROV	341	69	354	50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	73	160	19	214

La société a déménagé sur l'exercice 2017, expliquant les acquisitions de nouvelles immobilisations et la cession, mise au rebut des anciennes.

6.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros,	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Prêts. Autres immobilisations financières	24	14	21	17
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	24	14	21	17
Titres de participation - Amort & Prov				
Autres immobilisations financières - Amort & Prov				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - AMORT & PROV				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	24	14	21	17

6.1.4. CREANCES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant	A un an	A plus
en milliers d'euros,	brut	au plus	d'un an
Créances clients	1 983	1 983	
Personnel et comptes rattachés	3		3
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	4 050		4 050
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	361	361	
TOTAL GENERAL	6 397	2 344	4 053

Etat des produits à recevoir

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	2017
en milliers d'euros,	
Participation bénéficiaire à recevoir	
Commissions à recevoir	152
Remboursement formation	
Autres produits	
TOTAL	152

6.1.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31/12/2017, il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

6.1.6. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 610 040 euros, décomposé en 15 251 titres d'une valeur nominale de 40 euros.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	
en milliers d'euros,	2017
Nombre d'actions composant le capital au début de l'exercice	15 251
Augmentation/diminution de capital	
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	15 251

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
en milliers d'euros,	2017
Capitaux propres à l'ouverture	685
Augmentation/Diminution de capital de l'exercice	
Distribution de dividende	
Autres variations	
Résultat de l'exercice	153
Capitaux propres à la clôture	838

6.1.7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions pour risques & charges au 31/12/2017 concernent essentiellement :

Des litiges commerciaux avec des partenaires (dont 2 procédures en cours, les audiences sont renvoyées en 2018),
Un litige prud'homal renvoyé devant la cour d'appel,
Les indemnités de fin de carrière des salariés.

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES en milliers d'euros,	01/01/17	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/17
			Utilisée	Non utilisées	
Provisions pour litiges	161	222			383
Pensions et obligations similaires	105	24			129
Autres provisions pour risques et charges	20	7		20	7
TOTAL GENERAL	286	253		20	518

Engagement de retraite

La société externalise auprès d'une compagnie les engagements liés à la fin de carrière des salariés.

Le montant de l'engagement, au 31/12/2017, s'élève à 128 667 euros. La part de ces engagements, couverte par les versements déjà effectués auprès de la compagnie d'assurance et les intérêts financiers, s'élève à 0 euros. Compte tenu du fait qu'une provision avait été constituée lors de la dernière clôture pour 104 911 euros, une dotation de 23 756 euros a été comptabilisée au 31/12/2017.

Les indemnités de départ à la retraite ont été calculées selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation : 2,1 %
- Taux d'actualisation : 2,1 %
- Taux de croissance des salaires : 2,3 %
- Age de départ à la retraite : entre 62 et 67 ans
- Table de taux de mortalité : TF-00-02 et TH-00-02
- Taux de rotation du personnel : 16 %

6.1.8. DETTES

Etat des dettes

ETAT DES DETTES en milliers d'euros,	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires				
Autres emprunts et dettes financières divers				
Concours bancaires	221	221		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 620	3 620		
Personnel et comptes rattachés	253	253		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	246	246		
Etat et autres collectivités publiques	52	52		
Groupe et associés	13	13		
Autres dettes	180	180		
Produits constatés d'avance	799	799		
TOTAL GENERAL	5 384	5 384		

Etat des charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER en milliers d'euros,	2017
Commissions apporteurs	166
Achats et charges externes	58
Charges fiscales	35
Charges sociales	404
Charges bancaires	
Autres charges	
TOTAL	663

6.1.9. COMPTES DE REGULARISATIONS

Les produits constatés d'avance correspondent aux commissions perçues en 2017 au titre de 2018

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
en milliers d'euros,	2017
Commissions apporteurs	302
Achats et charges externes	59
Autres	
TOTAL	361

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
en milliers d'euros,	
Chiffre d'affaires	783
Autres	16
TOTAL	799

6.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	France	Hors France	Total
en milliers d'euros,			
Domage	3 568		3 568
Santé/Prévoyance	1 364		1 364
Autres	37		37
TOTAL GENERAL	4 969		4 969

6.2.2. TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent aux AGA (4 K€)

6.2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 89 K€ est composé essentiellement des produits de cession d'un portefeuille clients (111 K€) et de la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut suite au déménagement (-22 K€).

6.2.4. IMPOT SUR LES SOCIETES

Répartition de l'impôt sur les sociétés

REPARTITION DE L'IMPOT en milliers d'euros,	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	122	27	95
Exceptionnel	89	30	59
TOTAL GENERAL	211	57	153

Taux d'imposition

L'entité SAS Entreprise Est est soumise au taux d'impôt sur les sociétés de droit commun : 34,43 % (dont contribution additionnelle de 3,3%)

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

DETTES FUTURES D'IMPOT en milliers d'euros,	2017
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Autres éléments	
Accroissements de la dette future d'impôt	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles (1)	392
Autres éléments	
Allègement de la dette future d'impôt	392
TOTAL	392
Déficits reportables	
Crédits & réductions d'impôts reportables non utilisés (2)	

(1) Notamment IDR et Organic

(2) Notamment réduction d'impôt pour dépense de mécénat

Intégration fiscale

L'entité est membre de l'intégration fiscale constituée par la société intégrante APRIL SA domiciliée au 114, Boulevard Vivier Merle 69003 LYON Cedex 3.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale qui repose sur le principe de neutralité, la charge d'impôt de la société SAS APRIL Entreprise Est est déterminée comme si elle n'était pas membre de l'intégration fiscale.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. EVENEMENTS POST-CLOTURE

La société n'a connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

7.2. EFFECTIF MOYEN

DETAIL DES EFFECTIFS	2017	2016
effectif moyen		
Cadres	14	13
Non cadres	19	23
Apprentis		
TOTAL	33	36

7.3. CICE

Le montant du CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013.

Au 31/12/2017, ce montant s'élève à 43 872 €. Ce montant est remboursé par la société mère intégrante APRIL au moment de la liquidation de l'impôt si la société n'a pas pu imputer le CICE sur l'IS de l'exercice.

7.4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle d'un membre déterminé des organes de direction.

7.5. ENGAGEMENTS

Engagements donnés & reçus

Néant

Crédit-bail

Néant

Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan à signaler

7.6. LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS

Néant

7.7. TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE – TIAP

Néant